



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 31 MARS 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente-un mars, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés dans la Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

PERONNET Jany, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

BEAU Marie-Noëlle, BONNEAU Céline, CHOUETTE Laëtitia, DENIS Joël, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GRENIoux Florence, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, HERAULT Ludovic, JOLIVOT Lucien, LARGEAU Sandrine, MALVAUD Daniel, PARNAUDEAU Guillaume, PASQUIER Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PIET Marina, REISS Véronique, RIVAULT Chantal, ROBIN Pascale, ROY Michel, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc - **Conseillers**

Délégués suppléants :

GRELLIER Marie-Chantal suppléante de ALBERT Philippe
SALVEZ Frédérique suppléante de MARTINEAU Jean-Yann

Pouvoirs :

BEAUCHAMP Claude donne procuration à ROBIN Pascale
CORNUAULT-PARADIS Chantal donne procuration à PASQUIER Thierry
AYRAULT Bérengère donne procuration à PROUST Magaly
BOUCHER Hervé-Loïc donne procuration à LARGEAU Sandrine
CHARTIER Mickaël donne procuration à GUERIN Jean-Claude
CHAUSSONEAUX Jean-Paul donne procuration à PIET Marina
CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à BACLE Jérôme
GUICHET Alain donne procuration à CHOUETTE Laëtitia
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre
LE ROUX Liliane donne procuration à PERONNET Jany
LHERMITTE Jean-François donne procuration à ALLARD Emmanuel
PILLOT Jean donne procuration à JOLIVOT Lucien

Absences excusées : CLEMENT Guillaume, BARDET Jean-Luc, BONNEAU Bertrand, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, FERJOUX Christian, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, HERVE Karine, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Thierry, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard

Secrétaires de séance : ALLARD Emmanuel, REISS Véronique

Date de la convocation : 25 mars 2022

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES	2
1 - ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT	2
QUESTIONS DIVERSES	3

Monsieur le Président salue les membres du Conseil communautaire, les remercie de leur présence et ouvre la séance.

Il indique qu'à la suite d'échange avec la Sous-préfecture, il s'est avéré nécessaire d'organiser cette réunion du Conseil municipal dans un délai très court (*NDLR : dans les 15 jours suivants la proclamation des résultats de l'élection municipale partielle de Châtillon-sur-Thouet*).

Monsieur le Président énumère les absences et procurations.

Deux secrétaires de séance sont nommés.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus de Châtillon-sur-Thouet.

O
O O
O

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président indique qu'à la suite des élections municipales à Châtillon-sur-Thouet (*NDLR : le 20 mars 2022*), il convient de renouveler le poste de 9^{ème} Vice-président occupé jusqu'à lors par Madame Marie-Noëlle BEAU.

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Marie-Noëlle BEAU et demande si d'autres membres de l'Assemblée souhaite se porter candidats. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président indique que pour la première fois le scrutin secret sera organisé de façon électronique et explique le mode opératoire aux membres de l'Assemblée communautaire présents.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Après avoir vérifié que tous les élus qui le souhaitaient ont bien pu voter, **Monsieur le Président** déclare le scrutin clos et proclame le résultat suivant.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-14, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n° CCPG74-2020 du 4 juin 2020 déterminant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

CONSIDERANT l'élection de Madame Marie-Noëlle BEAU au poste de 9^{ème} Vice-présidente lors de la séance du Conseil communautaire du 4 juin 2020 ;

CONSIDERANT le renouvellement partiel total des élus de Châtillon-sur-Thouet du 20 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le poste de 9^{ème} Vice-président est par conséquent devenu vacant ;

CONSIDERANT le délai de quinze jours pour procéder au remplacement du poste de 9^{ème} Vice-président ;

CONSIDERANT la candidature de Madame Marie-Noëlle BEAU ;

CONSIDERANT le résultat du premier tour de scrutin secret suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

- Nombre de votants : 47
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

- Nombre de suffrages obtenus par Madame Marie-Noëlle BEAU : 45
- Nombre de suffrages obtenus par Madame Marina PIET : 1

Madame Marie-Noëlle BEAU est proclamée 9ème Vice-présidente et immédiatement installée.

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Madame Marie-Noëlle BEAU, sous les applaudissements.

Madame Marie-Noëlle BEAU remercie tous ses collègues élus. Elle se dit contente de la confiance qu'ils lui ont renouvelée et prête à poursuivre le travail.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique qu'une erreur de forme s'est glissée dans la délibération du 20 janvier 2022 relative à la révision des statuts (*NDLR : mauvaise concordance entre le corps de la délibération et le projet de statuts annexé*). D'un commun accord avec les services de la Préfecture, cette erreur peut être simplement corrigée en procédant à un « annule et remplace » de la délibération transmise au contrôle de légalité, sans avoir besoin d'un nouveau vote en Conseil communautaire. Il en va de même pour les délibérations des conseils municipaux qui se sont déjà prononcés sur cette révision statutaire.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 18 h 51.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 5 avril 2022 au 20 avril 2022.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;

V. REISS

E. ALARD

